

DOSSIER DE PRÉSENTATION

CRÉATION DU SDIF DE SAINTES

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

La mission foncière afférente aux particuliers est actuellement exercée par les Services des Impôts des Particuliers, à l'exception de la résidence de La Rochelle sur laquelle elle est prise en charge par le centre des impôts fonciers.

Dans le cadre de la réflexion départementale sur le nouveau réseau de proximité, la nouvelle organisation mise en place a pour objectif la professionnalisation de la mission et la recherche d'une plus grande spécialisation.

À l'avenir, la mission sera exercée par un service départemental des impôts fonciers (SDIF) implanté sur La Rochelle et Saintes. La possibilité d'un troisième site d'implantation étant en réflexion.

Au 1/09/2020 sera créée la structure implantée sur Saintes, et les emplois afférents à cette mission sur les SIP de Marennes, St-Jean d'Angély et Saintes seront transférés au SDIF de Saintes.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Données extraites du Sagerfip pour la mission foncière exercée dans les SIP :

SIP Marennes : 1,05 B, 1 C
SIP St-Jean d'Angély : 0,25 B, 1,75 C
SIP Saintes : 1,90 B, 3,20 C

Emplois afférents à la mission transférés sur le SDIF de Saintes au 1/09/2020 :

SIP Marennes : 1 B, 1 C
SIP St-Jean d'Angély : 2 C
SIP Saintes : 2 B, 3 C

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel est assuré par la mission stratégie et la mission gestion fiscale.

La programmation et le suivi des éventuels travaux et/ou agencements seront réalisés par la mission budget, immobilier, environnement de travail.

Le calendrier du projet

L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés	Collège des chefs de service 11/06/19
Les étapes à venir	Groupe de travail CHS-CT (le cas échéant)	néant
	CHS-CT	25/11/2019
	Comité technique local	4/12/2019
	Travaux et/ou agencements	À fixer le cas échéant
	Installation des agents	01/09/2020

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Auprès des personnels concernés	Informations données par les chefs de service suite au collège des chefs de service du 11/06/2019, et évocation avec les agents des SIP concernés lors de la tournée de l'équipe RH.
Auprès des instances du dialogue social	Le CHSCT est réuni pour avis le 25/12/2019, et le CTL le 4/12/2019

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS

Cf § 2.2

2.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Néant

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel

Dès la connaissance du mouvement local de mutation, un groupe de travail sera mis en place afin d'engager la réflexion sur l'organisation du travail au sein de la nouvelle structure. Son pilotage sera confié à la responsable de la mission gestion fiscale et à la responsable du futur SDIF, actuelle cheffe de service du CDIF de La Rochelle.

Les agents de la structure SDIF implantée sur Saintes pourront tirer profit de l'expérience et de la technicité des agents de l'actuel CDIF de La Rochelle. La mutualisation entre services doit conduire à une harmonisation des pratiques.

Ouverture au public

Les modalités d'ouverture au public sont les mêmes que celles du centre des finances publiques de Saintes. Elles offrent donc soit une amplitude identique, pour Saintes, soit plus large pour Marennes et St-Jean d'Angély.

Durée et horaires de travail

Le transfert opéré ne modifie pas la durée et les horaires de travail dans les structures concernées.

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIP Marennes	Tickets restaurant	Restaurant administratif
SIP St-Jean d'Angély	Tickets restaurant	
SIP Saintes	Restaurant administratif	

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIP Marennes	Parking à proximité	Parking à proximité
SIP St-Jean d'Angély	Parking intérieur/extérieur	
SIP Saintes	Parking à proximité	

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL

Il est proposé de revenir vers les représentants du personnel au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion sur l'installation dans les locaux du centre des finances publiques.

3.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS

Idem ci-dessus.

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

À l'exception des agents du SIP de Saintes identifiés comme exerçant la mission foncière qui devraient normalement suivre la mission, aucune certitude n'existe pour le transfert des emplois de Marennes et de St-Jean d'Angély.

En liaison avec la mission gestion fiscale et le service de la formation professionnelle, il conviendra de mettre en place un dispositif de formation professionnelle appropriés afin que les agents affectés sur le service puissent acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de la mission.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Dès que le service RH disposera des éléments d'information sur la situation des agents rejoignant le service, si un accompagnement individualisé s'avère nécessaire pour un ou plusieurs agents, tout sera fait pour le mettre en œuvre.

4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Idem ci-dessus.

Le dossier Le dossier ne comporte pas d'annexe.

Dossier de présentation actualisé au 12/11/2019